

U N I V E R S I T E   D E   M O N C T O N

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion - 1e samedi 10 janvier 1976 Salon  
du Chancelier - Edifice Taillon

Etaients présents: Me Alfred Landry, président  
M. Jean Cadieux  
P. Clément Cormier  
M. Marcel Sormany  
Dr. E. S. Eddie  
M. Docithée Mallet  
Me Emery Brison  
M. Patrice J. Blanchard  
M. Jean-Claude LeBlanc  
M. Laurier Thibault  
Dr. Claude Gaudreau  
M. Yvon Ouellette  
M. Camille Lang  
M. Paul L. Bourque  
M. George Urquhart  
Mme Gilberte Jean  
M. Fernand Arsenault  
Mlle Gilberte LeBlanc  
M. Alayn Noel  
M. Egbert McGraw  
M. Victor Ross  
M. Médard Collette  
P. Roland-E. Soucie  
M. Paul-Emile Benoit  
P. Louis-Marcel Daigle

Etait absent: M. Louis-P. Bonneau

1. OUVERTURE DE LA REUNION

Me Alfred Landry, président du Conseil des Gouverneurs, déclare l'assemblée ouverte. Il souhaite la bienvenue au nouveau membre, Mademoiselle Gilberte LeBlanc élue par les professeurs, et aussi au Docteur Edouard Eddie qui assiste pour la première fois.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 OCTOBRE 1975.

Il est proposé par Yvon Ouellette appuyé par Laurier Thibault que le procès-verbal de la réunion du 24 octobre 1975 soit adopté.

Adopté.

3. RATIFICATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF

Il est proposé par Claude Gaudreau appuyé par Yvon Ouellette que les procès-verbaux des trois dernières réunions du Comité exécutif (le 4 décembre 1975, le 15 décembre 1975, et le 9 janvier 1976) soient ratifiés.

Adopté.

4. CORRESPONDANCE

Le Secrétaire général n'a reçu aucune correspondance.

5. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX:

a) Maîtrise en administration publique

Le Vice-recteur à l'enseignement fournit les renseignements requis quant au nombre d'étudiants, de professeurs et quant aux autres dépenses que pourrait entraîner ce projet.

A la suite de ces informations il est proposé par Jean-Claude LeBlanc, appuyé par Emery Brison que l'Université organise le programme de Maîtrise en administration publique en vue de l'offrir à partir de septembre 1976 conformément aux recommandations du Sénat académique.

Adopté.

b) Le Comité du français

Le Recteur informe le Conseil que des démarches seront bientôt entreprises avec des membres du ministère de l'Education du Québec afin d'obtenir des subventions qui rendraient le prix des manuels en langue française compétitif avec les manuels correspondants rédigés en anglais.

c) Avis de motion:

i) Description de la tâche du Secrétaire général.

Le Conseil propose certaines modifications au texte soumis qui se lit maintenant comme suit:

Directement responsable au Recteur, le Secrétaire général est le gardien attitré des documents de l'Université; il rédige tous les écrits que requiert l'application des statuts; il conserve les registres, tient un fichier de tous les documents officiels de l'Université et garde le sceau de l'Université. Il appartient notamment au Secrétaire général:

a) De remplir la fonction de secrétaire au Conseil des Gouverneurs, au Sénat académique, au Comité exécutif, au Conseil académique et à divers comités: programmes, promotion et permanence, griefs, etc.;

b) D'apposer le sceau aux documents importants émanant de l'Université, et de contresigner tel qu' autorisé;

c) De signer, après le Recteur, les diplômes et grades, et d'y apposer le sceau de l'Université;

d) De dresser chaque année la liste des étudiants, des gradués et des diplômés honorifiques, des personnes et des institutions, qui de quelque façon, se rattachent à l'Université;

e) De fournir des renseignements officiels sur l'Université à toute personne qui présente une demande à bon droit;

f) D'organiser toutes les cérémonies académiques;

g) De voir à l'élaboration de la politique linguistique de l'Université et de surveiller son application;

h) De voir à ce que les publications officielles de l'Université soient conformes à la politique linguistique de l'Université.

Il est proposé par Patrice Blanchard et appuyé par Fernand Arsenault que la description du poste de Secrétaire général soit adoptée et insérée dans les statuts de l'Université.

Adopté.

5. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX (suite)

c) Avis de motion (suite)

- ii) Article 73 - Procédures en cas de résiliation d'un contrat pour cause.

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Jean Cadieux que l'on remette à plus tard l'étude du texte amendé - afin de pouvoir tenir compte de la documentation envoyée aux Gouverneurs par l'APUM.

Contre: 1

Adopté.

- iii) Article 44 - Le terme de cinq ans des doyens et vice-doyens.

Il est proposé par Camille Lang appuyé par Marcel Sormany que le Conseil des Gouverneurs adopte l'amendement proposé à l'article 44 lequel se lira désormais comme suit:

La direction de chaque faculté comprend un doyen, un vice-doyen et un secrétaire de faculté. Le doyen et le vice-doyen sont nommés par le Conseil des Gouverneurs pour un terme de cinq ans sur recommandation du Recteur. Le secrétaire de faculté est un professeur élu par les professeurs de la faculté.

Adopté.

6. RAPPORT DU RECTEUR

Le Recteur fait rapport des diverses démarches entreprises au sujet des cours en agriculture et fait lecture d'une lettre qu'il a reçue de Monsieur Gilbert Ouellette résumant la situation actuelle.

L'organisation de ces cours comprend les éléments suivants:

- a) La possibilité que l'Université donne les deux premières années d'un cours professionnel en agriculture conduisant au baccalauréat et que le gouvernement de la province réponde favorablement à cette recommandation.
- b) Que l'Institut de Memramcook transfère la ferme et tous ses actifs à l'Université. La ferme serait transformée en élément de recherche par l'Université pour ses étudiants en agriculture.
- c) Des bourses d'étude en provenance du gouvernement provincial aux étudiants de langue française du Nouveau-Brunswick désirant s'inscrire à l'école.
- d) Une entente entre l'Université de Moncton et l'Université Laval pour un transfert de crédits entre ces deux universités.
- e) Les démarches qui devront être entreprises entre l'Université et la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.

6. RAPPORT DU RECTEUR (suite)

b) Cours de droit

Le Recteur, les deux Vice-recteurs, et le Secrétaire général ont rencontré le professeur D. A. Soberman qui est chargé d'une enquête sur l'enseignement du droit dans les provinces Maritimes. Cette enquête est commanditée par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes. Le Recteur rapporte que le Docteur Soberman doit soumettre son rapport en février. Par ailleurs, l'Université est en contact avec le British Council afin d'obtenir de l'aide pour établir la bibliothèque de droit.

c) Sciences de la santé

Le Recteur rapporte qu'il a rencontré les recteurs des trois universités de Laval, Sherbrooke et Montréal. Ces derniers sont d'accord pour faciliter les inscriptions des étudiants francophones du Nouveau-Brunswick dans les divers programmes des sciences de la santé. Par ailleurs, le Docteur Schweiger de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes doit venir rencontrer les autorités de l'Université afin de préciser si le comité provincial des sciences de la santé doit être un comité de l'Université ou un comité de la Commission de l'enseignement supérieur.

d) Cas Islam

Le Recteur donne lecture de l'échange de messages entre lui-même et les représentants de l'ACPU concernant le cas Islam.

Il est proposé par Claude Gaudreau appuyé par Camille Lang que le Conseil des Gouverneurs maintienne sa décision du 24 octobre et ratifie la position du Comité exécutif du 4 décembre 1975, qui se lit comme suit: "Compte tenu du dossier actuel, le Comité exécutif ne voit pas de raison de recommander au Conseil des Gouverneurs de modifier sa décision concernant Monsieur Islam."

Contre: 1

Adopté.

7. RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT

a) Nominations:

Avec ratification des procès-verbaux du Comité exécutif, le Conseil des Gouverneurs a accepté les nominations suivantes:

- |                     |  |
|---------------------|--|
| M. Normand Roy      | - directeur du département de comptabilité du 1 <sup>er</sup> janvier 1976 au 30 juin 1979.  |
| M. Donald Arsenault | - directeur du département d'éducation physique à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1976 pour une durée minimale de un an et demi (30 juin '77) et renouvelable annuellement jusqu'à un maximum de trois ans et demi (30 juin 1979) . |

7. RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT (suite)

a) Nominations (suite)

M. Donald Brine - vice-doyen par intérim jusqu'au 30 juin 1976, à la Faculté des sciences de l'éducation.

Mlle Gilberte LeBlanc - responsable du secteur des programmes spéciaux de la Faculté des sciences et de génie. Son mandat fut prolongé jusqu'au 30 juin 1978 pour en faire un mandat d'une durée totale de 3 ans.

b) Congés sabbatiques

Un congé sabbatique a été accordé aux personnes suivantes pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1976 au 30 juin 1977:

M. André Alaux	M. Renaud LeBlanc
Mlle Huberte Richard	M. Dan Ton-That
M. Jean-Claude Ladouceur	M. Léon Thériault
M. George Wybouw	M. Francis Coutellier
Sr Pauline Landry	M. Yvan Lepage
M. Jean-Guy Ouellette	M. Chung-Chi Wen
M. Aldéo Renaud	M. Serge
Morin M. Léonce Boudreau	

c) Congé avec bourse

Un congé avec une bourse de \$7,000. fut accordé à **Mme** Jeannette Doucet, du 1<sup>er</sup> juillet 1976 au 30 juin 1977.

d) Congés sans rémunération

Un congé sans rémunération fut accordé aux personnes suivantes:

Monsieur Rino Lacombe  
Madame Adéline  
Toussaint

Du 1<sup>er</sup> juillet 1976 au 30 juin 1977. (En fonction de notre contrat avec le Gouvernement provincial pour l'intégration de l'Ecole Normale).

M. Jean-Paul Martinez	M. Melvin Gallant
M. Fernand Mattart	Mlle, Claire Ifrane
M. Ghislain Clermont	Mme Simone Clermont (bibliothécaire)
Mme Christel Gallant	

Du 1<sup>er</sup> juillet 1976 au 30 juin 1977.

Monsieur Serge Côté, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1976.

Madame Muriel Roy, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1977.

Il est proposé par Jean-Claude LeBlanc appuyé par Gilberte LeBlanc que le rapport du Vice-recteur à l'enseignement soit reçu.

Adopté.

8. RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ADMINISTRATION

Monsieur Médard Collette, vice-recteur à l'administration, présente son rapport.

a) Financement d'une nouvelle résidence

Suite à la recommandation du dernier Conseil des Gouverneurs qui demandait que le Vice-recteur à l'administration fournisse de plus amples détails quant au coût d'une telle construction, Monsieur Collette fournit les détails suivants concernant le coût de la résidence construite l'an dernier au 50 de la rue Morton:

COUT DE CONSTRUCTION	COUT		
	TOTAL	PAR UNITE	PAR LIT
50 Morton -			
Edifice et terrassement	\$368,500.	\$15,354.	\$4,725
Ameublement	54,000.	2,250.	691
TOTAL	\$422,500.	17,604.	

Il estime donc que le coût de la nouvelle résidence pourrait être de l'ordre d \$425,000. à 475,000.

Il est proposé par Jean-Claude LeBlanc et appuyé par Claude Gaudreau que l'on fasse les démarches qui s'imposent pour entreprendre la construction de la nouvelle résidence telle que proposée.

Adopté.

## b) Fonds de développement

Monsieur Collette donne des renseignements, à titre d'information, sur le travail du Comité.

## c) Laboratoire de conservation - Musée - Galerie d'art

Un budget tentatif pour le Laboratoire de conservation - Musée - Galerie d'art est soumis à titre d'information.

## d) Plan de pension

Monsieur Collette informe les membres des modifications apportées au régime de retraite de l'A.E.U.M., Techniciens et Personnel à la direction (Plan garanti). Il explique qu'il s'agit d'améliorations au plan déjà existant. Le plan tel qu'amélioré, accepté par les parties concernées, fut soumis au Comité exécutif et accepté par ce dernier à la réunion du 9 janvier 1976.

Il donne aussi des détails sur le plan proposé par l'APUM qui est un nouveau plan - Plan défini.

## e) Coût de construction et financement du C.E.P.S.

Le Vice-recteur donne également le coût de construction du C.E.P.S. en date du 10 janvier 1976, ainsi que le financement du C.E.P.S. A la réunion du Comité exécutif du 9 janvier 1976, le Comité exécutif autorise Monsieur Collette de faire une demande de fonds à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes pour l'achat de certains équipements au C.E.P.S.

Il est proposé par Paul Bourque appuyé par Fernand Arsenault que le rapport du Vice-recteur à l'administration soit reçu.

Adopté.

9. AUTRES

a) Projet d'entente entre les trois institutions

A l'occasion d'une rencontre à Fredericton le 17 décembre 1975, le Comité exécutif de l'Université a signé conjointement avec les représentants du Collège Saint-Louis-Maillet et du Collège Jésus-Marie un projet d'entente qui se lit comme suit:

1. Qu'il y ait une seule université française pour les francophones du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire "l'Université de Moncton".
2. Que l'Université soit composée des campus de Moncton, de Saint-Louis-Maillet d'Edmundston et du Collège Jésus-Marie de Shippagan.
3. Que l'Université soit propriétaire des terrains, édifices et équipements de l'Université de Moncton, du Collège Saint-Louis-Maillet et du Collège Jésus-Marie selon une formule à être établie.
4. Que l'Université offre sur le campus de Moncton les programmes universitaires de quatre ans ainsi que les cours de maîtrise et de doctorat.

Que l'Université offre sur le campus d'Edmundston et de Shippagan les cours actuellement dispensés sur chacun de ces campus et qu'elle offre les autres cours que le Conseil des Gouverneurs jugera utile.

Que les administrateurs des campus de l'Université de Moncton, du Collège Saint-Louis-Maillet et du Collège Jésus-Marie de Shippagan signent une entente formelle à l'effet que cette recommandation sera en vigueur pour une période minimum de cinq ans.

5. Que l'Université soit autorisée à offrir sur ses campus d'Edmundston et de Shippagan des cours dits non-universitaires.
6. Que tous les cours d'éducation permanente de langue française relèvent d'une même autorité qui aura pour mandat d'établir un programme provincial d'enseignement dans ce secteur. Le centre d'éducation permanente du nord-est sera ouvert et maintenu à Shippagan.
7. Que l'Université soit administrée par un Conseil des Gouverneurs composé comme suit:
  - un chancelier;
  - un recteur qui est premier fonctionnaire de l'Université; - le recteur-adjoint de chacun des trois campus; - un professeur de chacun des trois campus;
  - un étudiant de chacun des trois campus;
  - un représentant de chacune des trois régions du nord-ouest, nord-est et sud-est nommé par l'Association des anciens de chaque campus;
  - un représentant de chacune des trois grandes régions nommé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick;
  - un représentant francophone du Nouveau-Brunswick nommé par le gouvernement en dehors des trois grandes régions;
  - un représentant de chacune des trois grandes régions nommé par les autres Gouverneurs;
  - trois personnes de l'extérieur du Nouveau-Brunswick nommées par les autres Gouverneurs à leur discrétion.

9. AUTRES (suite)

a) Projet d'entente entre les trois institutions (suite)

8. Les amendements à la charte, les décisions relatives à l'introduction et à la discontinuation de programmes à l'ouverture et à la fermeture de campus, le choix du président et la nomination des Gouverneurs doivent être approuvés par les 2/3 des Gouverneurs présents.
9. Que le Sénat académique soit composé des membres suivants:
  - le recteur;
  - le recteur-adjoint de chacun des trois campus;
  - le vice-recteur à l'enseignement du campus de Moncton; - le directeur des études du campus d'Edmundston; - le directeur des études du campus de Shippagan; - le doyen de chacune des facultés et écoles de l'Université;
  - sept professeurs du campus de Moncton;
  - quatre professeurs du campus d'Edmundston;
  - le directeur de recherches de l'Université; - le directeur des bibliothèques de l'Université;
  - le directeur de l'éducation permanente; - deux professeurs du campus de Shippagan; - deux étudiants au niveau du 1<sup>er</sup> cycle du campus de Moncton;
  - un étudiant au niveau de la maîtrise ou du doctorat;
  - un étudiant du campus de Shippagan;
  - un étudiant du campus d'Edmundston.
10. Que le Comité exécutif du Conseil des Gouverneurs comprenne:
  - le recteur;
  - le recteur-adjoint de chacun des \_\_\_ campus;
  - un gouverneur choisi parmi les personnes qui ne sont pas à l'emploi de l'Université pour chacune des trois grandes régions;
11. Les recteurs-adjoints sont les premiers fonctionnaires de leur campus.
12. Qu'un comité d'implantation composé des trois recteurs actuels voit à effectuer les changements contenus dans l'entente, avec pouvoir de s'adjoindre d'autres membres.

Il est proposé par Camille Lang appuyé par Paul Bourque que le Conseil des Gouverneurs ratifie le projet d'entente tel que signé par le Comité exécutif.

Adopté.

b) Comité d'implantation

Un compte rendu de la première réunion du Comité d'implantation, en date du 9 janvier 1976, a été présenté.

Il est proposé par Jean-Claude LeBlanc appuyé par Edouard Eddie que le Conseil des Gouverneurs donne son approbation à l'article 5 A) du compte rendu du Comité d'implantation qui se lit comme suit:

Recommandation

Que le Conseil des Gouverneurs retienne les services de Me Alfred Landry, Me Jean-Claude Angers et Me Gérard Godin pour préparer les documents suivants:

- amendements à la charte
- changements aux statuts et règlements
- installation du Conseil des Gouverneurs.

9. AUTRES (suite)

b) Comité d'implantation (suite)

Recommandation (suite)

Que Me Landry prépare un document de travail à être étudié par Maîtres Angers et Godin.

Que le Comité d'implantation tienne une réunion conjointe avec les trois juristes dans les plus brefs délais, si possible le 24 janvier.

Qu'une réunion spéciale du Conseil des Gouverneurs soit convoquée dès que lesdits documents seront finalisés.

Adopté.

Le Docteur Eddie fait une intervention concernant les cours d'été à Bathurst. Il souligne le fait qu'il y existe des cours depuis quarante ans et qu'il serait malheureux de les voir cesser. Il demande au Comité d'implantation d'étudier attentivement ce problème. Il recommande également que le Comité consulte les trois responsables de l'Education permanente, M. Rhéal Bérubé, M. Léopold Laplante et M. Roger Beaulieu.

Madame Jean mentionne qu'elle a reçu plusieurs appels téléphoniques d'étudiants de sa région qui se disent inquiets au sujet du transfert des cours de l'éducation permanente à Shippagan et elle supporte la demande du Docteur Eddie.

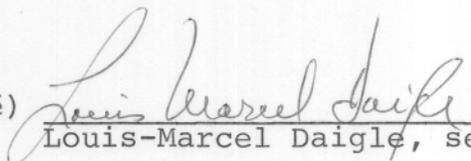
c) Nomination d'un membre au Comité exécutif

Il est proposé par Fernand Arsenault appuyé par Patrice Blanchard que Mlle Gilberte LeBlanc soit nommée membre du Comité exécutif.

Adopté.

10. Sur proposition de Emery Brison appuyé par Paul Bourque la séance est levée à 15h30.

(Signé) Alfred Landry,  
président

(Signé)   
Louis-Marcel Daigle, sec.